

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

La société HORCHANI FINANCE, qui détenait directement 3 329 403 actions et droits de vote représentant 9,79% du capital de la BANQUE DE L'HABITAT, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 29 Juillet 2016, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition sur le marché de 193 949 actions et droits de vote représentant 0,57% du capital de la banque.

La société HORCHANI FINANCE a déclaré comme objectifs visés au cours des 12 prochains mois :

- de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- de poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'elle n'a pas d'autres intentions.

Par ailleurs, la participation du Groupe HORCHANI dans le capital de la BANQUE DE L'HABITAT à la suite de ce franchissement de seuil est désormais égale à 19,81%.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 03 août 2016 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.